



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/101

Assemblée générale et comité d'agrément de l'association Village des créateurs du passage  
Thiaffait - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/101 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COMITÉ D'AGRÉMENT DE  
L'ASSOCIATION VILLAGE DES CRÉATEURS DU  
PASSAGE THIAFFAIT - DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
(SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -  
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Contexte :**

La Ville de Lyon est membre de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait.

Cette association favorise le développement économique et la promotion des jeunes créateurs nationaux et internationaux installés au Passage Thiaffait.

Elle assure également un accompagnement des jeunes créateurs de la région. Elle gère également un centre de ressources affecté à l'hébergement des entreprises (pépinières).

L'association participe ainsi à la renommée de la Ville dans les domaines culturels et économiques.

**II – Modalités de représentation :**

L'association se compose de trois catégories de membres répartis en collège : A, B, et C.

Le collège A est réservé aux membres fondateurs et compte, notamment, la Métropole de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers du Rhône et la Ville de Lyon.

Le collège B est composé de personnes morales ou physiques qui participent activement à l'objet de l'association, notamment, par un apport de connaissances.

Le collège C réunit, notamment, des créateurs de la région lyonnaise et les résidents du Village des Créateurs du Passage Thiaffait.

L'association est dotée d'un Comité d'agrément chargé d'agrérer les candidatures d'installation des résidents au sein de la pépinière d'entreprise.

Ce comité est composé des membres du Conseil d'administration assistés d'un représentant de la Ville de Lyon (Maire centrale), d'un représentant de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et d'un représentant de la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon, en tant que membre fondateur, dispose d'un siège à l'Assemblée générale et d'un siège au sein du Comité d'agrément.

La Ville dispose donc d'un représentant siégeant à l'Assemblée générale et au Comité d'agrément.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association adoptés le 23 mai 2008 ;

### **DELIBERE**

Monsieur Jean-Christian MORIN est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Comité d'agrément de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Grégory DOUCET**